

Incendie : saisine de la CADA / Wifi publique / Amendement Artemisia

Bonjour,

1- les collectifs aveyronnais ont saisi la CADA afin d'obtenir du Syndicat d'Energie un rapport sur les incendies. En cas de refus le juge administratif sera saisi.
Faire pression de toutes les façon possible sur les Syndicats permettrait de les faire bouger au niveau national. Attendre le résultat de notre procédure aveyronnaise est périlleux, car le temps de la justice administrative ne joue pas en notre faveur.

2- Des projets de Wifi dans l'espace public arrivent dans des villages aveyronnais. Les collectifs de l'Ouest-Aveyron, du Sud-Ouest Aveyron, du Nord-Aveyron, de Millau, du Saint-Affricain, du Vallon, l'association la Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, l'association agréée environnement en Aveyron le Comité Causse Comtal informent les élus sur l'inutilité touristique et le danger sanitaire de ce projet.

[Lire et télécharger ici la lettre aux élus https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Lettre-wifi-publiques-pour-les-%C3%A9lus-13032019-1.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Lettre-wifi-publiques-pour-les-%C3%A9lus-13032019-1.pdf)

Un version modifiable de ce courrier peut vous être envoyé.

3- Stratégie ou hasard du calendrier législatif, l'amendement initié par le cabinet Artemisia sur le droit de refus et le retrait des compteurs ne pourra se défendre, le projet de loi étant reporté sine die... Un nouvel amendement sera proposé par Artemisia dans la loi sur l'Energie prochainement discuté :

Le jeudi, mai 2, 2019 9:04 AM, Blanche Magarinos-Rey a écrit :

Cher Monsieur, Chère Madame, Chers amis, Cher Confrère,

Je reviens vers vous dans le prolongement de nos échanges relatifs à l'amendement que nous vous suggérons de proposer aux députés dans le cadre du projet de loi « portant suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français ».

Malheureusement, il semblerait que la date d'examen du texte par l'Assemblée nationale soit reportée *sine die*. En d'autres termes, l'examen du projet de loi semble avoir été abandonné. Après un échange avec la Rapporteuse du texte Mme Beaudoin-Hubièrre cet abandon serait dû à un « embouteillage législatif ».

Néanmoins, il est nécessaire de rester mobilisés. En effet, l'amendement pourrait être intégré dans le projet de loi énergie qui a été discuté ce jour en Conseil des ministres et qui constitue un bon véhicule législatif (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/04/30/conseil-des-ministres-du-mardi-30-avril-2019>).

Dès que le projet de loi sera déposé devant l'Assemblée Nationale, nous vous proposerons un nouvel amendement, ainsi qu'un nouveau courriel à adresser aux députés.

Par ailleurs, comme vous le savez sans doute, le Député André Chassaigne a déposé une proposition de résolution *sur les conséquences du programme d'installation des compteurs communicants Linky*, à laquelle nous pourrions participer (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1847.asp>). Nous sommes en contact avec le Député pour savoir si cette commission a des chances sérieuses de voir le jour. Cela n'est pas certain, en effet, dès lors que M. Chassaigne ne fait pas partie de la majorité présidentielle. Certains députés de la majorité pourraient toutefois être sensibles à cette initiative et la soutenir. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons un retour sur ce point.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remerciant à nouveau pour votre soutien,

Avec mes meilleurs sentiments,

**Incendie de Millau, le Linky en cause ?
les collectifs aveyronnais saisissent la CADA afin d'obtenir un rapport d'Enedis que le
Syndicat d'Energie Aveyronnais (SIEDA) refuse de transmettre.**

GAZPAR
le directeur Aquitaine Midi-Pyrénées de GRDF confirme le droit de refuser.

GAZPAR

M Schneider, directeur Aquitaine Midi-Pyrénées de GRDF, qui peut être contacté pour confirmation, nous déclare en mars 2019:

"pour autant, il est actuellement possible de suspendre le changement de compteur si le client exprime clairement sa désapprobation."

Son service clientèle, qui informait jusqu'à présent du contraire, vient de recevoir des consignes en ce sens.

Incendie : saisine de la Commission d'Accès au Documents Administratifs par les collectifs aveyronnais

Lire la saisine ici :

<https://ccaves.org/blog/communiqués-de-presse-procedures-en-justice/>

Un grave incident s'est produit vendredi 14 décembre 2018 au soir dans un immeuble du centre-ville de Millau situé au 12 rue des Cordeliers. Sept personnes ont dû être évacuées par les 20 sapeurs-pompiers de Millau, dont une qui a été transportée à l'hôpital pour des examens. Les propriétaires ont publiquement mis en cause les dispositifs de comptage Linky.

Dès lors, dans l'intérêt de la sécurité de tous, par courrier du 21 décembre 2018 les exposants ont demandé au SIEDA :

De rendre public et de communiquer le compte-rendu remis par la société Enedis sur le fondement de l'article R. 323-38 du Code de l'énergie précisant les causes et les conséquences constatées de l'événement ainsi que les actions correctrices qui ont été conduites ou à défaut d'expliquer l'absence de ce compte-rendu.

Par un courrier en date du 20 février 2019, notifié le 21 février 2019, le SIEDA a refusé de procéder à la communication du compte-rendu demandé par les exposants en arguant du fait que, quand bien même il serait en sa possession, il ne serait en tout état de cause pas communicable. Tout juste indique-t-il, sans plus de précision, qu'avec l'accord de son concessionnaire (soit l'accord d'une personne privée pour communiquer des éléments d'un document administratif) il pourrait informer du « sens des conclusions » de ce document. Or il s'agit d'un document administratif communicable au public.

Cette décision de rejet constitue la décision dont les usagers exposants saisissent la CADA, sur le fondement des articles R. 311-14 et R. 343-1 du code des relations entre le public et l'administration, étant précisé que le refus du SIEDA n'était pas accompagné de l'indication des voies et délais de recours, en méconnaissance des dispositions de ces articles.

Le 2 mai 2019, par les collectifs aveyronnais de Millau, du sud-ouest Aveyron, de l'ouest-Aveyron, du nord-Aveyron, du Vallon